



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SECURITE

Évreux, le 28 juillet 2020

Prolongement de l'interdiction des teknival, rave ou free-party

Dans la continuité des arrêtés pris le 24 juillet dernier, visant à empêcher dans les jours qui suivaient un rassemblement festif à caractère musical pouvant regrouper plusieurs centaines de participants dans le département, le préfet de l'Eure a pris deux nouveaux arrêtés prolongeant la période.

Ainsi, du 27 juillet au 31 août 2020 :

- les rassemblements festifs à caractère musical de type teknival, rave ou free-party sont interdits dans le département de l'Eure
- la circulation des véhicules transportant du matériel de sons à destination d'un rassemblement festif à caractère musical (teknival, rave ou free-party) non autorisé est interdite

Le préfet de l'Eure rappelle que ces mesures visent à **assurer la sécurité de tous**, en évitant notamment des rassemblements qui pourraient accélérer la propagation du virus Covid-19 faute de « mesures barrières » respectées.

Elles visent aussi à éviter des regroupements de personnes pour lesquels les forces de secours et de sécurité ne pourraient intervenir dans de bonnes conditions faute de déclaration préalable par les organisateurs.

Le préfet rappelle également que toute infraction aux arrêtés précités est passible de sanctions et peut donner lieu à la saisie du matériel pour une durée maximale de six mois. Par ailleurs, le préfet signalera les faits au Procureur de la République pour qu'une **procédure judiciaire soit engagée** à l'encontre des organisateurs d'une telle manifestation pour **mise en danger de la vie d'autrui**.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**